Défection au forum 2040 de Brussels Airport

https://www.lecho.be/actualite/archive/Defection-au-forum-2040-de-Brussels-Airport/9977002 30 janvier 2018 00:00 Philippe Lawson

Défection de taille au forum 2040, la plateforme de concertation sur la vision stratégique de Brussels Airport, initiée par les dirigeants de l'aéroport: les trois bourgmestres désignés par la Conférence des bourgmestres de la Région bruxelloise ont rendu leur tablier. "C'est une mascarade sans nom. J'ai assisté à la deuxième réunion du Forum 2040. Il n'y a pas moyen de poser des questions ou d'avoir des réponses. On se fout de la gueule du monde. J'ai fait rapport à la Conférence des bourgmestres et en accord avec les deux autres bourgmestres (Pierre Muylle (PS), bourgmestre d'Evere; Marc-Jean Ghyssels (PS), bourgmestre de Forest) qui y siègent avec moi, la Conférence a décidé qu'elle n'enverra plus de représentants", nous a confié Benoît Cerexhe, bourgmestre de Woluwe-St-Pierre et chef de groupe cdH au Parlement bruxellois. Un courrier aurait été envoyé à l'ambassadeur honoraire Lode Willems, président du forum, pour signifier la position des bourgmestres bruxellois.

Auditions et astreintes

Il se dit ouvert à la proposition que le bureau élargi du Parlement bruxellois examinera ce mercredi 31 janvier lors de sa réunion. La demande émane de l'Ubcna, l'une des associations de défenses des riverains victimes des nuisances de Brussels Airport. Elle souhaite que l'assemblée régionale auditionne une série d'acteurs du dossier du survol de Bruxelles. Le député Ridouane Chahid (PS), chef de groupe adjoint au Parlement bruxellois appuiera la proposition de l'Ubcna. "Il faut non seulement auditionner les associations de riverains, mais aussi Brussels Airport, Belgocontrol et le médiateur de l'aéroport. Depuis 2014, on nous annonce des mesures structurelles, mais on ne voit toujours rien venir. C'est l'inaction totale de la part du MR dans le dossier", dénonce Ridouane Chahid.

Le ministre de tutelle du dossier au gouvernement fédéral est le libéral François Bellot. "Le MR est sous baxter de la N-VA sur ce dossier. Je suis demandeur d'activer les astreintes dans le cadre du jugement de juillet dernier, dit-il. Seule la voie judiciaire permettra de faire bouger les choses. Il faut retourner devant la justice pour préciser des éléments du jugement", renchérit Benoît Cerexhe. La Justice a ordonné la fin de l'exploitation de la route du Ring et de la route du Canal entre 23h et 7h et la réalisation d'une étude d'incidences dans des délais précis, sous peine d'une astreinte de 100.000 euros avec un maximum d'un million d'euros.

ph. law.